

Le **fonds Résistance** vise à soutenir les TPE/PME et les associations employeuses du territoire via un prêt de trésorerie.

Le fonds

il est constitué par la mobilisation des moyens de la Région Grand Est, de la Banque des Territoires, des départements et des EPCI, chacun apportant 2€ par habitant.

Ce mécanisme offre ainsi, au travers de cet effort collectif, un effet de levier de X4 : là où l'EPCI met 2€, ce sont en fait 8€ qui sont injectés sur son territoire.

Place du fonds Résistance dans l'ensemble des aides financières

- Servir le « segment de besoin de trésorerie » situé entre le Fond de Solidarité Etat et le Prêt Rebond de la Région
- Assurer le soutien aux acteurs – entreprises, associations – (i) qui ne parviennent pas à mobiliser les outils d'accompagnement mis en place par l'Etat, la Région (Prêt Rebond), les autres collectivités, ni de financement bancaire, ou (ii) dont le besoin de trésorerie n'a pas été totalement couvert par ces outils
- Stimuler le maintien en activité des secteurs dont l'activité est considérée comme indispensable (prime à l'activité)

Fonds de solidarité	
subvention pour les TPE, indépendants et micro-entrepreneurs qui prévoient une aide compensant la perte de CA d'au moins 50 % (mars 2020 comparé à mars 2019) forfait 1500€ si fermeture administrative A concurrence perte de CA et jusqu'à 1500€ pour les autres activités possibilité de demander jusqu'à 2000€ de plus si au moins un salarié Aide pour mars 2020, attente de la confirmation d'une reconduction sur avril	
Prêt Résistance	
avance remboursable pour les PME jusqu'à 10 salariés et les associations employeuses d'au moins deux salariés, en perte de CA d'au moins 50 % (mars 2020 comparé à mars 2019) le demandeur ne doit pas être éligible aux autres dispositifs financiers (refus de prêt bancaire ou pas de réponses de sa banque sous 7 jours) prêt entre 5 et 10K€ (jusqu'à 30K€ pour les associations) bonification de 500€ par salarié pour les activités indispensables : transport logistique, commerces alimentaires et transformation agro-alimentaire, production d'équipements de protection, de produits pharmaceutiques et de dispositifs médicaux. Différé de remboursement de 12 mois, remboursement en 2 ans	
Couplage 1 pour 1 pour les prêts Rebond et Atout <i>le montant du prêt rebond ou Atout est conditionné à un prêt bancaire du même montant</i>	
Prêt garanti par l'État	Prêt Rebond
prêt bancaire classique garanti à 90 % par l'État (BPI France) Montant limité à 25 % du CA annuel et aux fonds propres de l'entreprise	prêt de 10 à 150K€ à taux 0 différé de remboursement de 2 ans, remboursement en 5 ans
	Prêt Atout
	prêt de 50K€ à 5M€, 15M€ pour les ETI différé de remboursement de un an, remboursement en 5 ans

Principe de mise en œuvre pour les demandeurs de la communauté de communes

1 – accueil de demandeurs et l’instruction des dossiers par l’équipe technique du PETR Pays de Saverne, Plaine et Plateau

Le PETR Pays de Saverne, Plaine et Plateau dispose des compétences techniques qui permettent de traiter les demandes et notamment la connaissance de l’ensemble des dispositifs d’aide aux entreprises mis en œuvre dans le cadre de la crise actuelle. Ceci permet de garantir que le fonds Résistance sera bien utilisé en subsidiarité tout en assurant une ré-orientation vers le bon interlocuteur des demandes qui ne rentreraient pas dans les objectifs du fonds Résistance.

Il s’agira de :

- s’assurer de l’éligibilité du demandeur au Fond Résistance
- s’assurer que les demandeurs ont bien mobilisé ou cherché à mobiliser tous les autres dispositifs d’aide et de garanties bancaire (et de les orienter pour ce faire au besoin), et que la saisine du Fond Résistance se fait bien « en dernier recours »
- déterminer, sur la base des informations et pièces fournies par le demandeur, le montant du financement potentiellement mobilisable

Le PETR dispose de 2 à 3 personnes formées aux différents dispositifs pour assurer cette mission d’instruction pour le fonds Résistance, en plus du rôle de "guichet d’orientation" qui décode la demande et oriente vers le bon dispositif/interlocuteur.

En cas de besoin, le territoire pourrait solliciter l’appui des membres du comité d’agrément d’Initiative Pays de Saverne.

Selon le secteur d’activité du demandeur, en fonction de la complexité du dossier, des avis pourront être sollicités auprès des partenaires habituels du territoire : chambres consulaires, ADT, Alsace Active, ADIRA...

2 - Un comité d’engagement de proximité

Afin de garantir une très grande réactivité dans le traitement des dossiers, un comité d’engagement territorial – à l’échelle du PETR – se réunira de manière hebdomadaire.

Les différents contributeurs au fonds Résistance sont représentés et ont voix délibérative au sein de ce comité d’engagement :

- Région Grand Est (qui en assure en même temps l’animation et le secrétariat)
- Banque des Territoires
- Département du Bas-Rhin
- EPCI

Le comité d’engagement émet un avis qui permet ensuite au Président de Région d’attribuer l’aide et d’établir la convention avec le bénéficiaire.

Porte d’entrée sur le territoire

Au sein de l’équipe du PETR, Sandrine de Angeli (la Maison des Entrepreneurs) et Marc Meyer (Manager du commerce) sont les interlocuteurs.

Une plateforme d’accueil et d’orientation est ouverte

- par téléphone au 03 64 83 83 00
- par internet : <http://accent.paysdesaverne.fr>